

RÈGLEMENT NUMÉRO 1622-2025

Règlement modifiant le Règlement numéro 1528-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 3 500 000 \$ en vue de financer les travaux de construction d'une piste cyclable sur le boulevard Jutras Ouest, entre la rue Lambert et la rue Jean-François

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville a adopté le Règlement numéro 1528-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 3 500 000 \$ en vue de financer les travaux de construction d'une piste cyclable sur le boulevard Jutras Ouest, entre la rue Lambert et la rue Jean-François, le tout suivant une estimation préliminaire préparée par Mme Marie-Claude Levesque, cheffe de Division – Projets du Service des infrastructures, et dépenser à cette fin une somme de trois millions cinq cent mille dollars (3 500 000 \$);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'objet du Règlement numéro 1528-2023 afin d'inclure les portions de la piste qui seront construites dans les emprises ou en bordure du boulevard;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet par le conseiller Benoit Gauthier et dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le titre du Règlement d'emprunt numéro 1528-2023 est modifié en remplaçant les mots « sur le » par les mots « en bordure du ».

ARTICLE 3

Le premier paragraphe du préambule du Règlement d'emprunt numéro 1528-2023 est modifié en remplaçant les mots « sur le » par les mots « en bordure du ».

/2...

ARTICLE 4

L'article 2 du Règlement d'emprunt numéro 1528-2023 est modifié en remplaçant :

- a) les mots « sur le » par les mots « en bordure du »;
- b) « 3 août 2023 » par « 31 juillet 2025 ».

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

VICTORIAVILLE, ce 29 septembre 2025

ANTOINE TARDIF
Maire

ROSANE ROY
Greffière